

Revitalisation du centre bourg



Ainsi que nous l'avions annoncé dans nos différentes publications, une étude est en cours plus particulièrement sur les quartiers de la **rue Vieille, rue Neuve et rue Peyronnet**. Des outils se mettent en place ; le premier outil a été fait par les services de la Communauté de Communes des Monts du Pilat sur l'usine Sainte-Marie et son environnement. Le Parc du Pilat via son architecte nous a permis de nous positionner sur les quartiers à travailler

et également d'accueillir un groupe d'étudiants en urbanisme œuvrant sur la vacance immobilière. Votre conseil municipal via les commissions aménagement et urbanisme a décidé d'intégrer à ces études toutes les bonnes volontés de notre commune. C'est pourquoi nous vous avons annoncé qu'en septembre/octobre nous aurions la possibilité d'avoir des **groupes de travail ouvert à tous**. Le Parc va prochainement faire le choix du bureau d'étude qui mènera cette action. Nous vous informeront par la presse et affichage du lieu de cette rencontre.

SICTOM

Le Sictom Velay Pilat a fourni à la Commune de Saint-Julien-Molin-Molette **25 bacs jaunes** à disposer au côté des bacs verts (les couleurs sont celles des couvercles). Ils sont plus près de chez vous et vous prendrez vite l'habitude d'aller déposer régulièrement emballages et papiers dans ces bacs jaunes qui sont vidés chaque mercredi.

Rappels :

- Les bacs verts reçoivent les ordures ménagères.

- Le **verre** doit être déposé dans les gros containers à cet effet (place Louis Bancel, au Pré-Battoir et au Mas). Toute bouteille en verre dans un bac jaune c'est un refus du bac dans sa totalité et un surcoût pour nous tous.
- Les **déchets verts** sont à composter ou à évacuer à la déchetterie de Bourg-Argental qui vient d'être refaite.
- Les piles électriques sont à amener dans le collecteur de la mairie ou au commerçant où vous achetez les nouvelles.

PLU

Transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local de l'Urbanisme (PLU)

À ce jour nous sommes dans la phase terminale de la transformation du **Plan d'Occupation des Sols en Plan Local de l'Urbanisme**; nous avons présenté au public le plan d'aménagement de développement durable, puis le zonage et son règlement.

La loi nous a imposé une réduction drastique de la surface constructible, nous avons approximativement 10 hectares de terrains à bâtir, la législation actuelle nous autorise seulement à prévoir 10 % de la surface construite, soit 2,7 hectares, cela correspond à notre aménagement du Pré-Battoir, avec une contrainte supplémentaire de densité soit 16 logements par hectare.

La Direction régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement nous a imposé une enquête environnementale, en conséquence nous avons recruté un bureau

d'études spécialisé en environnement. Pour répondre aux normes, nous devons geler des terrains pour ne pas obturer les **corridors verts** (passage des animaux terrestres) et **corridors bleus** concernant le passage des poissons, nous prévoyons des voies à déplacements doux (pédestres et cyclables). Les parcelles agricoles sont toutes répertoriées et seront protégées par notre futur document d'urbanisme.

Nous aurons aussi l'obligation de terminer la séparation du réseau d'assainissement en créant un collecteur spécifique pour les eaux usées et une canalisation pour les eaux pluviales et parasites (sources et drainages).

En **juillet**, le conseil municipal approuvera notre document d'urbanisme.

En **septembre et octobre**, nous consulterons les services de l'État et Schéma de Cohérence Territoriale.

En **novembre**, il y aura une enquête publique et en **décembre**, le conseil municipal approuvera définitivement notre Plan Local d'Urbanisme.

École

Les vacances sont là et il est temps, pour vous, parents, de penser, si ce n'est déjà fait, à la **prochaine rentrée des classes** de vos enfants en procédant à leur inscription à l'école. Le secrétariat de mairie (04 77 51 51 11) ainsi que Chrystel Tunon, adjointe au maire en charge de l'éducation (06 89 65 08 56) se tiennent à votre disposition pour toute information pratique sur les services que la commune met à votre disposition pour accueillir vos enfants.



Les TAP

Depuis deux ans, la commune a mis en place un programme de TAP (Temps d'Activités Périscolaires) qui est aujourd'hui reconnu comme varié et de qualité. Il permet aux enfants, comme l'esprit de la loi le demande, de véritables initiations à diverses activités sportives et culturelles ainsi que la découverte et la sensibilisation à des sujets d'aujourd'hui.

Notre belle école nichée dans son écrin de verdure, au cœur du village, accueille les enfants à partir de deux ans, de la maternelle au CM2, de 7 h à 18 h 30 et le mercredi de 7 h à 12 h 30.

Un cadre très agréable, une école bien équipée au niveau matériel informatique et autre, une équipe enseignante, des ATSEMs et des agents toujours dynamiques et motivés vous accueilleront pour une nouvelle année scolaire à compter du **1^{er} septembre 2016**.

En attendant, bonnes vacances, pensez à inscrire vos enfants pour la prochaine rentrée, dès aujourd'hui, si ce n'est pas déjà fait.



Les TAP

Lotissement communal

La première tranche permettant la viabilisation est maintenant terminée. Les dernières réserves ont été levées, le lotissement est prêt à accueillir les onze maisons du projet. Pour rappel, le prix des terrains varie de 22 825 € à 40 920 € selon

la taille de la parcelle. Plusieurs visites ont été faites avec des personnes en recherche de terrain mais pour le moment il existe une forte offre dans tous les villages qui nous entourent et force est de constater que les financements sont très compliqués à obtenir.



Lotissement

Conseils municipaux (extraits)

28 avril

• **Subventions aux associations** : montant total de 10177€ réparti comme suit :

SPA : 1 065 € x nbre habitants soit : 1 347€ ; **Cinémalette** : convention, 1 000€ ; **École cantonale de musique** : convention, 2 650€ ; **Vélo club pirailon** : 200€ ; **Radio d'ici** : 300€ ; **Les Amis du Val du Ternay** : 300€ ; **Classe 2018** : 400€ ; **Dynamique pirailonne** : 200€ ; **Tu joues ?** : 300€ ; **Sou des écoles** : 1 000€ ; **Patrimoine pirailon** : 200€ ; **Sporting club pirailon** : 1 200€ ; **Noël et partage** : 380€ ; **Restos du cœur** : 500€ ; **Les Ailes de Bernard** : prêt de la salle, 200€.

• **Participation financière au repas des Aînés** : proposé aux personnes de plus de 70 ans qui résident sur la commune, une participation est demandée pour l'accompagnant.

• **Plate-forme élévatrice** pour la salle des fêtes : le 1^{er} étage étant utilisé par les associations du village (club « Joie de Vivre », « Tu joues »), la pose d'une plate-forme élévatrice pour une meilleure accessibilité est proposée et la demande de subvention au département décidée pour un coût de 16 800€ TTC.

• **Contrôle additionnel des eaux brutes superficielles** : l'application de la directive prévoyant des contrôles additionnels pour les captages d'eau superficielle destinée à la consommation humaine va générer un surcoût pour notre commune. Une subvention est demandée à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

• **Divers** : Le **droit de préemption** urbain permet à la commune d'acquiescer un bien en priorité pour la réalisation d'un projet.

Fermeture des cages d'escaliers extérieurs du HLM du Faubourg : le Maire demandera que des travaux soit rapidement faits pour rétablir la sécurité et l'esthétique du bâtiment
La Poste : le bureau ouvrira 12 h/semaine du lundi au samedi (2 h/jour) et sera tenu par un facteur guichetier. Une convention sera demandée afin d'assurer les modalités de remplacement en cas d'absence et insistant sur le service « banque postale ».

Lotissement : réception du chantier le 12 mai 2016.

Salle des fêtes : l'élu référent pour la location est désormais Patricia Dumas.

PNR : les conseillers régionaux nommés aux parcs sont : Raymond Vial, Emmanuel Mandon et Dino Cinieri. L'allocation régionale de budget du parc est réduit de 10,5 %.

Rappel : le terrain annexe doit être utilisé pour l'entraînement et les matchs de vétérans.

Traité TAFTA : chaque commune peut décider par délibération de sortir du

périmètre d'emprise du traité (voir avec Pélussin).

École : bilan très positif des Temps d'Activité Périscolaire au 2^{ème} trimestre.

25 containers jaunes seront mis en place et répartis en différents points.

31 mai

• **Échange de terrains** : sur les parcelles AE30 et AE 448, entre Mme Faivre et la Commune.

• **Achat de terrains** : pour la réalisation d'un chemin piéton, il est décidé les parcelles AC 177 (98 m²) avec droit de passage, AC21 (82 m²) avec droit d'eau, AC43 (235 m²) et AC248 (74 m²) le canal, au prix de 21 €/m² pour les terrains et de 10 €/m² pour le canal soit un coût total d'environ 9 455€.

• **Divers**
Planning du PLU : réunion publique le 13 juin 2016, approbation au conseil municipal du 21 juillet 2016 à 20 heures, consultation des services de l'État et du SCOT de septembre à octobre, enquête publique en novembre, vote définitif en décembre.

Lotissement : réception du chantier le 15 juin.

Les **bacs jaunes** sont répartis sur toute la commune, avec des ajustements possibles selon les remarques.

Labri à cartons place Louis Bancel sera supprimé. À cet emplacement sera construit un local pour le point de mutualisation de la fibre optique.

École : 98 inscrits
Festival *Les Planches sur le plateau* reconduit en 2017.

Le Collectif Riverain organise la **Fête de la Musique** le 21 juin, place aux Six Fontaines,

Règlement du service ANC

Communes non assujetties à la TVA	Prix Holocène TTC (10%)	Frais administratifs	Redevance nette
Diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien	88,00 €	5,00 €	93,00 €
Contrôles en cas de vente	99,00 €	15,00 €	114,00 €
Contrôles de conception sans rejet au fossé	59,40 €	15,00 €	74,40 €
Contrôles de conception avec rejet au fossé	121,00 €	15,00 €	136,00 €
Contrôles de bonne exécution	165,00 €	15,00 €	180,00 €

Les travaux d'enfouissement et de renforcement des lignes électriques d'ERDF sont terminés. Il a été supprimé de nombreux poteaux et au total 2600 m de lignes aériennes.



autorisation accordée jusqu'à 00h30, heure d'extinction de l'éclairage public.

30 juin

• **Règlement du service ANC** (assainissement non collectif) : suite à la consultation du 5 avril et à la commission d'appel d'offres de 19 mai, Holocène Environnement est retenu pour la réalisation des contrôles des installations ANC sur le territoire communal. Voir le tableau ci-dessous pour les tarifs.

• **Rapports du Maire sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement**

les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'alimentation en eau potable ainsi que celui de l'assainissement collectif portant sur l'exercice 2015 (rapports consultables en mairie).

• **Demande d'une mise en compatibilité du POS par le Préfet avec une déclaration d'intérêt général** (voir 1^{ère} page)

• **Questions diverses**

Remise de la pétition « non à la carrière » pour transmission en préfecture.

Demande d'accélérer la procédure du vote du PLU ; M. Benoit n'étant pas disponible le 4 juillet, le conseil aura donc lieu comme prévu le 21 juillet à 20 h.

École : en l'état actuel des effectifs, maintien des cinq classes.

Périscolaire, nouveaux horaires pour la rentrée 2016, ouverture le matin à 7 h et fermeture le soir à 18 h 30.

Étude : suppression à compter de la rentrée 2016 suite à la suppression des devoirs par l'Education Nationale.

TAP : horaires inchangés, une collation est toujours proposée aux enfants.



Juillet, août, septembre : dates à retenir

- **15 juillet** : Cinémolette, 18h, *Alice de l'autre côté du miroir*, VF – 21h, *Dans les forêts de Sibérie*
- **15 juillet** : In & Off, 17h30, lecture à 2 voix : Gilles Buey, *Parc de l'école*
- **16 juillet** : In & Off, 15h, *Bonjour l'Artiste* : Lucas de Pesloüan, *Maison des Associations*
- **16 juillet** : Méchoui, *Camping du Val Ternay*
- **21 juillet** : In & Off, 14/17h, *Atelier surprise*, *Les Curieux*
- **26 juillet** : Cinémolette, 20h30, *André et les martiens*
- **29 juillet** : In & Off, 17h, *Performance*, *Parc de l'école*
- **30 juillet** : In & Off, 19h, *Apéro-concert* : *Les Ânes Animent*
- **2 et 9 août** : In & Off, 14/17h, *Atelier*, *les Curieux*
- **6 août** : In & Off, 15h, *Bonjour l'Artiste* : Cyril Caigneaux, *Ancienne Boucherie*
- **12, 13, 14, 15 août** : *Vogue de la Classe*
- **15 août** : *Pétanque de la Vogue*, *Cercle Jeanne d'Arc*
- **23 août** : Cinémolette, 20h30, *École en vie*
- **26 août** : In & Off, 15h, *Bonjour l'Artiste* : Alexandra Ferdinande, *Maison des Associations*
- **27 août** : *Concours de pétanque inter-sociétés*, *Cercle Jeanne d'Arc*
- **26 août** : In & Off, 15h, *Bonjour l'Artiste* : Adeline Contreras, *Maison des Associations*
- **3 septembre** : *Challenge Pichon*, 32 tête-à-têtes, 3 et 4 divisions, *Boule du Ternay*
- **4 septembre** : *Challenge Charles et Jean-Charles Gamet*, en doublettes formées, sociétaires et amis, *Boule du Ternay*
- **10 septembre** : 2^{ème} *montée chronométrée*, *Vélo-Club Piraillon*
- **10 septembre** : *Cercle Jeanne d'Arc*, *Challenge Jean-Pierre Chomérat*
- **17, 18 septembre** : *Journées européennes du Patrimoine*, *Patrimoine Piraillon*
- **17 septembre** : *Concours de pétanque*, en doublette, *Camping du Val Ternay*
- **18 septembre** : *Challenge Georges et Jeanine Fanget*, sociétaires et amis, *Boule du Ternay*
- **2 octobre** : *La Molinette*, randonnée pédestre, *Sou des Écoles*
- **11 octobre** : *Don du Sang*, 16h/18h30, *Salle des fêtes*
- **16 octobre** : *Vide-grenier*, *Camping du Val Ternay*

Le Molendino

Bienvenue au village !

Gaël Bouchet est venu récemment reprendre la pizzeria au Faubourg. Ce passionné de musique, membre et batteur du groupe *Davk*, est aussi habile de ses mains pour travailler la pâte qu'il laisse reposer une journée avant de vous confectionner une pizza traditionnelle au feu de bois. Il privilégie un approvisionnement local pour les produits qu'il utilise. En reprenant cet endroit, il a voulu en faire un lieu convivial à l'ambiance nouvelle et chaleureuse. Il est possible de manger dedans (réservation souhaitée), dehors (terrasse) ou à emporter mais aussi de se mettre au piano ou autre instrument pour se faire plaisir et partager



un bon moment. Une fois par mois, à partir de septembre, il prévoit un «bœuf musical» avec l'association *Éclabousse*.

Ouvert mercredi, jeudi et vendredi et les week-ends des semaines paires.

Le Molendino

9, rue du Faubourg

09 72 82 11 68

ADMR

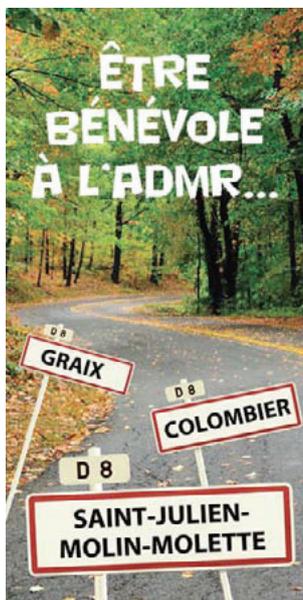
L'association ADMR de Saint-Julien-Molin-Molette est très active sur les villages de Saint-Julien, Graix et Colombier dans la gestion du service qu'elle met à disposition auprès de 70 personnes âgées ou en situation de handicap et maintient sept emplois au niveau de ces communes.

Afin d'être plus performants et de partager les responsabilités, les bénévoles souhaitent vivement **étouffer leur équipe** et seraient heureux d'accueillir de **nouveaux membres**. Rencontrer les personnes âgées pour mettre en place les interventions, encadrer le personnel, installer la télé-assistance, organiser des animations locales et des temps de convivialités, c'est le quotidien que l'association vous propose de partager si vous avez un peu de temps à lui consacrer. Les nouveaux bénévoles qui entrent dans l'association s'engagent dans ce qui correspond le plus à leurs envies.

- **Trouver un sens à votre engagement ?**
- **Prendre du plaisir à être utile ?**
- **Apporter vos compétences au service d'une cause juste ?**

Rejoignez une équipe locale de bénévoles qui agit sur le terrain, crée du lien social et est à l'écoute des personnes aidées pour veiller à leur bien-être.

Pour tous



Aventure-jeux

La Communauté de communes des Monts du Pilat a décidé de financer des «Aventure-jeux®» dans quatre villages de son territoire dont Saint-Julien.

Le concept a été inventé pour offrir aux familles, un bonheur de deux heures, similaire à l'expérience joyeuse et ludique d'un parc à thèmes, mais dans un cœur de village, dans notre cas. Créer ou recréer du lien, entre parents, grands-parents et enfants, avec comme espace de jeu, un patrimoine caché, une nature étonnante : voilà l'objectif des Aventure-jeux®. Il n'y a pas de borne numérique, pas d'aménagement à construire : la famille va jouer et découvrir une destination dans les émotions d'une légende créée de toute pièce par l'Aventure-jeux®. Les éléments insolites du lieu deviennent objets du jeu parfois magiques...

La famille est autonome; elle achète un petit sac à dos à l'Office du Tourisme ou dans un commerce ouvert toute l'année. Le sac contient une légende, un plan incroyable et pleins d'objets à jouer. Ici, aucune question de connaissance, une légende extraite des ambiances des lieux, un défi et des jeux de 4 à 77 ans, dans un concept mélangeant le plaisir d'une chasse aux trésors ou d'un jeu de piste, mais aussi des temps étonnants, jeux rigolos ou apaisants ! Les mamans en raffolent, les papas sont surpris, les enfants punaient au mur de leur chambre les héros de l'histoire dans laquelle ils ont joué durant 2 h !

Notre Aventure-jeux® sera testée cet été pour une mise en service à l'automne.